

PARLONS JUDO

ORDRE DU JOUR

- 01 | **Echanges autour des actions à entreprendre pour réussir la rentrée judo. Témoignage de William Béhague, conseiller pédagogique EPS dans le Haut-Rhin, sur la mise en place du dispositif 2S2C**
-

PRÉSENTS

Enseignants + Dirigeants + Conseillers techniques | 30

1. Consignes à respecter durant la visioconférence pour sa bonne tenue

- Allumer le micro uniquement en temps de prise de parole
- Afficher la conversation (3^{ème} icône en partant de la droite, dans la barre des tâches du logiciel) pour demander la parole par message et attendre que l'animateur de la « visio » vous donne la parole

2. Préambule

- Mot de bienvenue
- Rappel du thème de séance et du plan suivi pour son traitement

3. Dispositif 2S2C

3.1. Rappel du dispositif

Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministère des Sports, ainsi que le Mouvement sportif ont souhaité s'engager dans un travail commun par la mise en place du dispositif dit « 2S2C » pour « Sport, Santé, Culture, Civisme » qui **participe au retour progressif à l'école des élèves depuis le 11 mai.**

L'objectif du dispositif « 2S2C » dans le champ sportif est d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire, en groupes réduits (maximum 15), en fonction du respect des règles sanitaires, par d'autres intervenants que leurs professeurs, en proposant d'encadrer une activité physique et sportive.

Ces activités ont pour but entre autres :

- la remise en forme physique et psychologique et le lien avec l'éducation à la santé après une période de confinement
- l'enrichissement de la motricité
- le respect de la doctrine sanitaire et des gestes barrière
- l'ouverture à d'autres activités sportives pour enrichir sa culture sportive
- la complémentarité avec les enseignements en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté, notamment la coopération, le respect des règles, le respect de soi et des autres et d'une manière générale, des valeurs civiques véhiculées par la pratique sportive et des valeurs olympiques.

PARLONS JUDO

3.2. Retour d'expérience de William BEHAGUE

William BEHAGUE est conseiller pédagogique départemental d'EPS dans le Haut-Rhin (68). De par sa fonction, il participe à la mise en place du dispositif 2S2C dans ce département.

Il rappelle tout d'abord que c'est un dispositif national qui est piloté à l'échelon départemental et qui vient en appui pour aider le retour à l'école. Le niveau départemental est le niveau opérationnel pour l'élaboration et la signature de la convention. Ce dispositif permet, sur le temps scolaire, de prendre en charge les élèves qui ne peuvent l'être par les enseignants (pb santé / garde d'enfants / élèves trop nombreux par rapport aux effectifs max autorisés / ...).

Le dispositif vient donc en appui des écoles qui ne disposent pas d'assez de personnes pour accueillir les élèves dans les classes. Si la commune compte dans ses effectifs des ETAPS (éducateurs territoriaux d'activité physique et sportive), ces derniers sont prioritaires. Ils seront donc sollicités en premier par les communes pour assurer l'encadrement des élèves durant les temps identifiés par les écoles.

Pour les communes ne disposant pas d'ETAPS, souvent des communes de plus petite taille, mais ayant identifié des besoins d'aide en encadrants pour permettre une reprise de l'école, le maire peut faire appel à d'autres personnes, qui, dans ce cadre peuvent être des enseignants de clubs.

Pour répondre à cette demande, le club peut proposer ses services en présentant un petit projet d'intervention en s'appuyant sur l'activité de sa discipline, mais en l'adaptant pour répondre aux exigences sanitaires du moment.

Le judo est donc proscrit car le rapprochement n'est pas autorisé, mais il est possible de mettre en place des pratiques alternatives ou temps d'échanges à savoir :

- Taïso : étirements, relaxation, préparation physique généralisée à tout le corps, circuit training sans matériel, juste en poids de corps et sans déplacement, avec distanciation possible dans un espace extérieur
- Tandoku Renshu : découverte d'activité (judo, jujitsu), travail de concentration, d'amélioration de l'équilibre, d'enrichissement de la motricité et de la coordination par la répétition de gestuelles
- Mondo : pour partager nos valeurs, notre culture, nos principes
- Le chanbara peut également répondre dans la mesure où il n'y a pas d'échange de matériel.

Les contenus doivent être adaptés à la classe d'âge ; 1^{er} degré (école primaire) ou 2^{ème} degré (collège).

Le coût maximum des interventions pris en charge est de 110€ / jour / groupe de 15 élèves. Cette somme est partagée entre les différents intervenants qui interviennent sur un même groupe. Si la commune décide de proposer un montant supérieur, le complément est à sa charge.

Le démarrage du dispositif est soumis à la signature d'une convention qui est pré-établie et qui lie la commune et l'inspection académique (éducation nationale). Cette convention est disponible sur le site de la ligue en suivant le lien : <https://www.judograndest.fr/dispositif-2s2c/>

PARLONS JUDO

Des encadrants bénévoles peuvent intervenir mais ils doivent avoir un niveau de compétence dans un domaine précis. Leur honorabilité sera préalablement vérifiée par consultation du FIJAIS (Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes). Pour information, tous les intervenants bénévoles devront à l'avenir faire preuve de l'honorabilité pour préserver les mineurs.

La particularité de la mise en place du dispositif 2S2C est qu'il est géré au niveau local, dans les départements. Chaque département met donc en place ses propres outils.

Il est mis en place pour aider à la reprise de l'école, mais il n'est pour l'instant pas indiqué si c'est un dispositif qui est amené à être pérennisé par la suite. C'est un souhait exprimé par le ministre, mais qui demandera encore des échanges entre les différents protagonistes (éducation nationale, mouvement sportif, ministère des sports).

Les interventions proposées par les clubs dans le cadre de ce dispositif doivent être dans la continuité de ce qui se fait à l'école. Le projet présenté doit donc être concerté avec les établissements scolaires et l'équipe d'enseignants. Le projet peut être concis (une feuille A4 par exemple), mais doit répondre à ce pré-requis.

Actuellement, différents modes d'organisation de l'alternance entre le temps scolaire et le dispositif 2S2C sont mis en place dans les écoles à savoir :

- 1 semaine cours / 1 semaine 2S2C
- 2 jours cours / 2 jours 2S2C
- ½ journée cours / ½ journée 2S2C (ce mode d'organisation nécessite une vigilance supplémentaire quant à la désinfection)

La mise en place de ce dispositif repose donc sur un besoin exprimé par l'établissement scolaire auprès de la commune qui peut faire appel aux associations de la commune pour répondre à ce besoin.

Certaines communes n'ont eu qu'une petite information sur ce dispositif. Le club peut donc se rapprocher de la commune pour savoir si elle met ou souhaite mettre en place ce dispositif 2S2C et si elle a des besoins en termes d'encadrements. Dans la positive, le club peut, en concertation avec l'établissement scolaire, proposer ses services en exposant des contenus d'intervention adaptés à l'âge des élèves et entrant dans la continuité du projet pédagogique construit par les enseignant(e)s de l'école.

4. Judo Tour Rentrée

Au cours de la visio, certains enseignants ont présenté les échéanciers de reprise des cours à la rentrée dans leur club. Certains maintiennent une activité tout au long de l'été. D'autres ont redémarré dès le déconfinement.

Plusieurs enseignants ont annoncé une reprise anticipée (dans les 2 dernières semaines du mois d'août), par l'organisation de stages de reprises pour les adhérents actuels.

D'autres mettront également en place des journées « portes ouvertes » pour faire la promotion du judo et attirer de nouveaux pratiquants.

Dans ce cadre, la ligue propose de mettre à disposition des clubs ayant exprimé le besoin, une structure gonflable (10m x 10m) et du matériel publicitaire (décorum).

PARLONS JUDO

Pour ce faire, une coordination sera nécessaire afin de répondre aux différentes sollicitations. Certains clubs ont anticipé les choses et se sont déjà positionnés sur des dates.

La ligue enverra au courant du mois de juin, une information aux clubs afin de recueillir les besoins de chaque club. Ce retour permettra à la ligue de planifier les étapes d'itinérance de la structure gonflable et du matériel publicitaire.

La ligue mettra également en place un protocole de communication envers le « Grand Public » (presse, radio) pour aider les clubs désirant mettre en place ses initiatives promotionnelles.